



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITEE

TD/B/COM.3/L.4/Add.1  
4 décembre 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Commission des entreprises, de la facilitation  
du commerce et du développement  
Deuxième session,  
Genève, 1er décembre 1997  
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION  
DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR SA DEUXIEME SESSION  
(1er-5 décembre 1997)**

Rapporteur : M. Sek Wannamethee (Thaïlande)

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR**

Orateurs :

Sri Lanka (pour le Groupe asiatique et la Chine)  
Afrique du Sud (pour le Groupe africain)  
Pérou (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)  
Luxembourg (pour l'Union européenne)  
Guatemala  
Pologne  
Japon  
Suisse

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le **vendredi 12 janvier 1998** à la :

Section d'édition de la CNUCED

Bureau E.8106

Télécopieur : 907 0056

Téléphone : 907 5656 ou 5655

## Chapitre I

### **INFRASTRUCTURE DES SERVICES POUR LE DEVELOPPEMENT ET EVALUATION DE L'EFFICACITE COMMERCIALE**

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents ci-après :

Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale (TD/B/COM.3/10)

Proposition relative à une méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale (TD/B/COM.3/10/Add.1)

Rapport de la Réunion d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit  
(TD/B/COM.3/5-TD/B/COM.3/EM.1/3)

Rapport de la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale  
(TD/B/COM.3/7-TD/B/COM.3/EM.3/3).

2. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) a dit que les initiatives gouvernementales visant à faciliter la création d'entreprises touchaient essentiellement au financement, l'objectif étant non seulement d'accroître les moyens financiers disponibles, mais également d'en réduire le coût. Les institutions financières traditionnelles favorisant en général les grandes entreprises au détriment des PME, il a souligné l'importance du microfinancement, notamment pour sa région où vivaient 70 % des populations les plus pauvres du monde. Il a rappelé l'initiative novatrice et d'avant-garde lancée à cet égard par la Banque Grameen au Bangladesh, qui avait ensuite été largement reproduite dans l'ensemble de la région. Le Groupe asiatique et la Chine apportaient leur appui à l'action entreprise par la CNUCED pour contribuer à faire du microfinancement une activité durable.

3. Les efforts de la CNUCED tendant à encourager la participation du secteur privé au microcrédit s'avéraient fort positifs : il importait toutefois au plus haut point que ce programme ne soit pas tributaire d'une seule source de financement. L'appui de la Banque et du Gouvernement du Luxembourg était apprécié à sa juste valeur, mais devait être complété par des soutiens privés.

4. Les réunions d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit et sur les télécommunications,

la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale avaient toutes deux été fructueuses et s'étaient traduites par des recommandations concrètes que la Commission devait approuver. Le porte-parole s'est félicité du fait que plus de 250 experts du secteur des télécommunications avaient participé à la réunion Telecom inter@ctive de l'UIT : ce type de coopération interinstitutions devait être considéré comme un modèle pour l'avenir.

5. Le Groupe asiatique et la Chine attachaient une importance particulière à l'aspect "développement" des travaux en cours dans le domaine du commerce électronique, auxquels une plus grande attention devait être accordée.

Les débats consacrés à cette question lors de la réunion de haut niveau tenue dans le cadre de la quarante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement avaient été très instructifs et avaient grandement bénéficié des travaux de la Réunion d'experts sur les télécommunications. La CNUCED faisait oeuvre de pionnier en matière de commerce électronique, mais la stratégie suivie dans le domaine de l'efficacité commerciale devait à présent être mise à jour pour tenir compte de l'évolution récente constatée à cet égard, notamment la dimension juridique. Enfin, la méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale représentait une excellente base pour mesurer les progrès réalisés dans l'application des recommandations de Columbus, mettre en place des pôles commerciaux et tirer parti de nouvelles possibilités. Il fallait donc espérer que des ressources extrabudgétaires suffisantes seraient allouées à ces activités.

6. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a dit que le rapport du secrétariat (TD/B/COM.3/10) rappelait à juste titre que l'infrastructure des services destinés aux microentreprises dans le pays en développement, notamment les PMA, était insuffisante et devait être fortement soutenue et développée. La CNUCED contribuait à appuyer et étoffer les services appropriés dans des secteurs où elle disposait d'un avantage comparatif, en prenant des initiatives concrètes telles que la mise en place d'un marché international du microfinancement. Même si les travaux de ce type n'avaient pas encore fait l'objet d'essais sur le terrain en Afrique, le Groupe africain accordait une grande importance à la question du financement et à la nécessité d'étudier tous les moyens permettant de renforcer les capacités de chaque pays.

7. Concernant la méconnaissance réciproque ou du manque de coordination entre le secteur bancaire officiel et les pourvoyeurs de moyens de financement, il convenait d'effectuer des travaux de recherche complémentaires sur les divers aspects de cette question, notamment les incidences que des

avis ou des exigences contradictoires formulés par la communauté internationale sur le plan de la politique générale pouvaient avoir à cet égard. Les résultats des travaux de la CNUCED dans ce domaine devaient être largement diffusés dans les meilleurs délais.

8. Par ailleurs, il était à espérer que toutes les institutions microfinancières des pays en développement et, en particulier, celles des PMA seraient en mesure d'accéder à de nouvelles ressources grâce aux travaux de la CNUCED et que les renseignements et les questionnaires mentionnés dans le rapport du secrétariat leur seraient communiqués. Le Groupe africain souscrivait aux suggestions présentées aux paragraphes 32 et 33 de ce rapport.

9. Concernant les réunions d'experts, la question du transit et celle de l'accès à l'information, à la technologie et aux possibilités d'interconnexion restaient de la plus haute importance pour l'Afrique. Cette région ne tenait pas à être marginalisée dans le secteur du commerce électronique.

10. L'efficacité commerciale était également un important sujet de préoccupation pour les pays africains, mais la capacité de la CNUCED de mettre en oeuvre des programmes concrets était limitée par des problèmes de financement. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devait être mis à profit pour mieux faire comprendre les réformes d'orientation à entreprendre en vue de soutenir l'efficacité commerciale dans un pays donné.

11. Le porte-parole a pris note avec satisfaction de la méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale, qui permettrait aux pays de se faire une idée d'ensemble de leur propre situation et à la CNUCED de mettre en place non seulement des projets spécifiques de coopération technique ou un cadre directeur au niveau intergouvernemental, mais également des liens clairement définis entre la concertation internationale et l'exécution nationale globale. Cette méthode était un instrument induit par la demande, qui devait dans les plus brefs délais bénéficier d'un appui.

12. Pour finir, le porte-parole a proposé qu'un forum régional africain des pôles commerciaux soit organisé sur la base des forums sous-régionaux et il a fait observer que certains projets SYDONIA ne semblaient pas viables en raison du manque de formation et de ressources humaines.

13. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Pérou) a souligné que les microentreprises et les PME étaient un moyen de lutter contre la pauvreté et que le secteur non structuré devait bénéficier des mêmes possibilités que les grandes entreprises pour pouvoir devenir une source concurrentielle de biens et de services. Les microentreprises et les PME

devaient disposer de leurs propres mécanismes de crédit, vu que leur mise de fonds initiale provenait de l'épargne familiale et n'était pas suffisante pour assurer une croissance soutenue. Le rôle de la CNUCED consistait à étudier les possibilités d'établir des liens entre les investisseurs du secteur privé et les institutions microfinancières, et à offrir un accès au microcrédit et à la microassurance.

14. Concernant l'efficacité commerciale, les principaux domaines d'activité avaient été mis en évidence, qu'il s'agisse des douanes, des transports, des services bancaires et de l'assurance, des télécommunications ou de l'information commerciale. Les avancées spectaculaires des technologies de l'information et leurs incidences sur ces branches des services rendaient la coopération internationale indispensable, notamment en matière d'intégration régionale et sur les aspects juridiques connexes (droits de propriété intellectuelle, règlements internationaux et sécurité des paiements). Le porte-parole a donc apporté son appui aux recommandations formulées par la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale, notamment au paragraphe 7 du document TD/B/COM.3/7.

15. Il a pris note de la méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale proposée et reconnu la nécessité d'évaluer la qualité de l'infrastructure des services d'un pays. Il a également reconnu l'intérêt de la participation des PME à l'évaluation et pris acte du caractère volontaire de celle-ci. La nécessité de publier des indices d'efficacité commerciale ne paraît pas évidente, mais il faudrait en revanche créer un mécanisme permettant d'établir un lien entre les évaluations et les propositions d'assistance technique destinées à améliorer l'efficacité commerciale au plan national.

16. Son Groupe est favorable à l'assistance technique fournie par la CNUCED dans le cadre des programmes EMPRETEC, et SYDONIA et du programme relatif aux pôles commerciaux. En particulier, il appuie la proposition visant à créer une fédération internationale de pôles commerciaux afin d'encourager la coopération et la coordination entre eux et d'accroître la part des pays en développement dans le commerce mondial de biens et de services.

17. Enfin, il faudrait organiser trois réunions d'experts consacrées, respectivement, aux modalités de financement des microentreprises et des PME; au commerce électronique et à son impact sur le processus d'intégration régionale ainsi qu'aux conséquences juridiques du commerce électronique, y compris en ce qui concerne la propriété intellectuelle, l'authentification,

les effets sur le droit des contrats, la réglementation et la sécurité des paiements.

18. La représentante du Luxembourg, s'exprimant au nom de l' Union européenne, a réaffirmé son appui en faveur du programme relatif à l'efficacité commerciale tel qu'il a été modifié à la suite du symposium organisé à Columbus (Ohio) en octobre 1994. Par ailleurs, la session de la Commission arrive à point nommé pour réfléchir au nouveau rôle de la CNUCED en ce qui concerne la mobilisation des institutions internationales dans le domaine de l'efficacité commerciale, et il importe à cet égard de ne pas essayer de faire trop de choses à la fois.

19. Pour ce qui est du microfinancement, le Conseil des Ministres de l'Union européenne a adopté en novembre une résolution à ce sujet. Les microfinancements constituent un moyen relativement nouveau de lutte contre la pauvreté et de développement du secteur privé dans les pays en développement, qui permet d'offrir des services aux groupes les plus pauvres de la population qui n'ont pas accès aux prestataires traditionnels. La Grammeen Bank considère que les pauvres sont des partenaires responsables, et l'existence d'institutions qui offrent des microcrédits constitue la preuve que des emplois durables et un développement réel peuvent reposer sur l'énergie, la responsabilité et l'autonomie des individus. Ces institutions ont réussi là où les programmes publics traditionnels ont échoué, et la représentante du Luxembourg appuie l'initiative de la CNUCED visant à créer un lien direct fondamental entre investisseurs privés et institutions de microfinancement dans les pays en développement.

20. En ce qui concerne l'efficacité commerciale, la CNUCED a remporté un certain nombre de succès avec les programmes SYDONIA, SIAM et TRAINMAR. Toutefois, le programme relatif aux pôles commerciaux est plus ambitieux que ces programmes techniques étant donné qu'il a pour objectif d'aider les pays à s'intégrer à l'économie mondiale. A cet égard, la représentante du Luxembourg suggère que les pôles commerciaux deviennent rapidement financièrement autonomes afin d'être véritablement en mesure de continuer à répondre aux besoins du secteur privé. Ils pourraient facturer les services offerts, ce qui leur permettrait de s'autofinancer. Le programme devrait faire l'objet d'une évaluation externe dans un délai raisonnable afin de voir quelles pourraient être les améliorations à y apporter. Enfin, la création d'une fédération juridiquement autonome contribuerait à l'indépendance financière des pôles et

en préciserait le statut. La viabilité de chaque pôle devrait être l'un des principaux critères d'admission au sein de la fédération.

21. La représentante du Guatemala a insisté sur l'importance du problème de la pauvreté, qui touche un tiers de population mondiale, principalement les femmes dans les pays en développement. Les microcrédits représentent pour elles un moyen de lutter contre la pauvreté en développant leurs microentreprises, et elle se déclare donc favorable à l'initiative de la CNUCED visant à encourager l'organisation d'un marché international du microfinancement.

22. Dans sa région, les ONG ont réussi à se transformer en institutions de microfinancement et en microbanques qui sont devenues financièrement autonomes grâce aux dons reçus et qui peuvent donc développer leurs services en faveur des microentreprises. Un meilleur accès au marché international permettrait d'assurer leur viabilité et l'interaction entre secteurs privés des pays en développement et des pays développés.

23. La représentante de la Pologne a décrit la croissance dynamique des PME dans son pays et le rôle clef qu'elle joue dans l'économie nationale. Le développement des petites et moyennes entreprises est conditionné dans une large mesure par l'existence de capacités de financement, qui prennent généralement la forme d'un autofinancement, et par l'accès à des sources extérieures. En Pologne, la capacité d'autofinancement des entreprises, notamment du secteur industriel, reste limitée et les conditions de crédits offertes par les banques constituent toujours l'un des principaux obstacles au développement des PME.

24. La politique gouvernementale à l'égard des PME au cours de la période 1998-2000 est actuellement examinée dans le contexte de la globalisation de l'économie mondiale et de la libéralisation des échanges, en particulier avec les pays membres de l'Union européenne. Il est probable que la nouvelle politique aura entre autres pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur des PME, de parvenir à une croissance réelle des investissements dans ce secteur et d'accroître les exportations des PME. Les petites et moyennes entreprises constituent l'un des piliers de l'économie polonaise et elles devraient jouer un rôle encore plus important à l'avenir.

25. Le représentant du Japon a déclaré que les microcrédits étaient un moyen important et utile de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il a considéré, de même que le secrétariat de la CNUCED, que le manque de communication entre les microbanques et les investisseurs potentiels

constituait un obstacle à leur développement. Les activités de la CNUCED dans ce domaine devraient se faire en étroite coopération avec des organisations internationales telles que le FIDA et le PNUD.

26. Les technologies de l'information se développent rapidement, mais de nombreux pays en développement n'en tirent pas profit en raison du manque d'infrastructures et de moyens humains. La création de pôles commerciaux par la CNUCED est un point positif, mais ces pôles sont considérés depuis peu comme des instruments du commerce électronique plutôt que comme un moyen d'échange d'informations. La CNUCED devrait mettre davantage l'accent sur le rôle de l'information, y compris dans le contexte du commerce électronique pour le développement, et sur le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement.

27. La représentante de la Suisse a fait part de l'intérêt de son pays pour les analyses et les propositions de la CNUCED au sujet du microfinancement. En fait, la Suisse a financé une étude de la Banque mondiale sur l'accès durable des pauvres aux services bancaires, qui a conclu que sur les 900 institutions de microfinancement existantes, seules 12 avaient réussi à devenir relativement viables. Les autres étaient dans une situation précaire et avaient besoin d'une assistance technique, qui était généralement fournie à l'occasion de réunions de coordination des donateurs. Les microdépôts d'épargne totalisent 19 milliards de dollars des Etats-Unis, c'est-à-dire une somme très largement supérieure au portefeuille de prêts qui représente 7 milliards de dollars, et les donateurs cherchent en priorité à améliorer l'accès des clients aux ressources existantes. Le rôle de la CNUCED dans ce domaine, où les forces du marché exercent généralement une forte influence, devrait être révisé.

-----